

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapports du commissaire aux comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial

Exercice clos le 31 Août 2022

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V. G. A.**

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2022

Assemblée générale du 10 Février 2023

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR
V. G. A.**

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

3, rue Mirabeau 94120 Fontenay-Sous-Bois

Tel: 06 60 66 61 80

jbenoist@seinecomptabilite.fr

SIRENE: 388 574 899



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR

V.G.A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Août 2022

À l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2021 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le caractère estimatif des contributions volontaires en nature (Bénévolat) et déclaratif des mises à disposition ainsi qu'il est explicité dans la note 5.2 de l'Annexe des comptes.

Justification des appréciations

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Votre association respecte notamment le principe de séparation des exercices.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les cotisations constatées d'avance.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable des principes de calcul ainsi que la correcte application de ces principes.

Estimations comptables :

Votre association constitue des provisions pour risques et charges.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- Une prise de connaissance de la procédure suivie par l'association et des justificatifs utilisés pour identifier les risques et charges concernés,
- Un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas eu communication du rapport de gestion du Trésorier ni d'autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

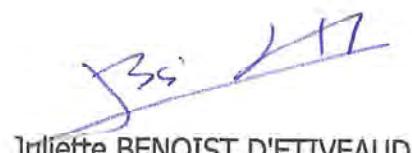
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Fontenay sous-bois
Le 26 Janvier 2023
La commissaire aux comptes


Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes

VIE AU GRAND AIR
8 AVENUE DU NORD
94100 SAINT MAUR DES FOSSES

Exercice

Du 1er Septembre 2021 au 31 Août 2022



BILAN & COMPTE DE RESULTAT

1. BILAN**Actif**

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	751 523	344 872	406 652	466 849
Installations techniques, mat. et outillage indus.	11 361	8 500	2 861	2 886
Autres immobilisations corporelles	395 850	284 557	111 293	15 715
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	38 488		38 488	38 488
Autres immobilisations financières	2 300		2 300	39 800
Total I	1 199 522	637 928	561 594	563 737
Stocks et en-cours				
Stock et en-cours	485		485	530
Créances				
Créances reçues par legs ou donations				
Créances clts., adhérs., usagers et cpt. Rattachés				20 871
Autres créances	139 795		139 795	243 315
Valeurs mobilières de placement	372 512		372 512	372 512
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 286 980		3 286 980	3 178 677
Charges constatées d'avance	60 708		60 708	(13 180)
Total II	3 860 480		3 860 480	3 802 724
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion (actif) V				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 060 002	637 928	4 422 074	4 366 461
Rubriques	Montant brut		Montant net N	
Engagements reçus				
Llegs nets à réaliser :				
Acceptés par les organismes stat. compétents ;				
Autorisés par l'organisme de tutelle ;				
Dons en nature restant à vendre.				

Passif

Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	44 387	44 387
Fonds propres avec droit de reprise statutaires		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	274 408	274 408
Autre		
Report à nouveau	1 292 945	996 369
Excédent ou déficit de l'exercice	258 023	296 576
Situation nette (sous total)	1 550 968	1 611 740
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	121 412	140 582
Provisions réglementées		
Total I	1 991 175	1 752 322
Fonds dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		301 565
Total II		301 565
Provisions		
Provisions pour risques	377 622	430 690
Provisions pour charges		
Total III	377 622	430 690
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	106 858	121 478
Emprunts et dettes financières divers	(36 100)	1 400
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	244 610	224 436
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	322 096	273 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	284 825	519 265
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 130 988	741 329
Total IV	2 053 277	1 881 884
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	4 422 074	4 366 461

2. COMPTE DE RÉSULTAT

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Cotisations	3 033 024	1 712 825
Ventes de biens et services		
Vente de biens	21 122	8 770
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	434 923	165 922
dont parrainages	11 200	9 000
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 059 961	1 481 592
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	29 093	
Mécénats	99 231	68 878
Légs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	107 372	72 182
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	387 843	22 220
Utilisation des fonds dédiés	298 819	
Autres produits	35 509	4 149
Total (I)	5 506 899	3 536 539
Participations	3 874	2 800
Autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	150	4 916
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Définitions positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	4 024	7 716
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	152 164	156 773
Produits exceptionnels sur opérations en capital	19 260	86 958
Reprises sur provisions et transferts de charges	49 846	
Total (III)	221 270	243 731
Total des produits (I+II+III)	5 732 193	3 787 985
Solde débiteur = Déficit		
Total général	5 732 193	3 787 985
Achats de marchandises	29 790	120 506
Variation de stocks	45	10 660
Autres achats et charges externes	1 577 944	946 742
Aides financières	11 516	18 098
Impôts, taxes et versements assimilés	120 962	79 830
Salaires et traitements	1 922 640	1 716 149
Charges sociales	569 181	113 646
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	105 253	81 580

Dotations aux provisions	290 008	18 800
Report en fonds dédiés		1 000
Autres charges	682 122	217 730
Total (I)	5 309 460	3 324 741
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 307	1 474
Défauts négatifs de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total (II)	1 307	1 474
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	163 404	165 393
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(198)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total (III)	163 404	165 195
Participation salariés aux résultats (IV)		
Impôts sur les bénéfices (V)		
Total des charges (I+II+III)	5 474 170	3 491 409
Solde créiteur = Excédent	(258 023)	(296 576)
Total général	5 216 148	3 194 833

Rubriques	Montant N	Montant N-1
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
MONTANT TOTAL DES RESSOURCES		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
MONTANT TOTAL DES EMPLOIS		

ANNEXES

VIE AU GRAND AIR

SIRET : 788 336 949 00029 -APE : 9312 Z

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

PRESENTATION DE LA VGA SAINT-MAUR

La VGA Saint-Maur est une association sportive (loi du 1er juillet 1901) reconnue d'utilité publique, membre de la Fédération française des Clubs Omnisports, subventionnée par la ville de Saint-Maur des Fossés, par le Conseil Départemental du Val-de-Marne, par le Conseil régional Ile-de-France et par l'Agence Nationale du Sport. Crée en 1919, elle propose la pratique de plus de 80 activités physiques et sportives au travers de ses 33 sections.

Elle couvre le sport loisir, le sport de compétition, le sport haut niveau et le sport santé (reconnue Maison Sport Santé en 2020).

Très impliquée dans le développement du sport pour tous les âges, la VGA Saint-Maur rayonne au niveau départemental, régional, national et international.

Elle est gérée par des bénévoles, assistés de salariés.

La VGA Saint-Maur est le 4e club omnisports français au niveau des effectifs.

Au BILAN,

Avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2021 dont le total est de 4 422 074 euros.

Et au COMPTE DE RESULTAT,

De l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 5 732 176 euros et dégageant un excédent de 258 023 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

La durée de cet exercice est égale à 12 mois.

Pour cet exercice, le résultat excédentaire s'élève à **258 023 €.**

Contrôle URSSAF portant sur les années 2019, 2020 et 2021.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et du règlement CRC 99-01 relatif aux associations.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les durées moyennes d'amortissements sont les suivantes :

- Bâtiments 6-7 ans
- Logiciel 1 an
- Aménagements et installations 6-8 et 10 ans
- Matériel de transport 2-3 et 4 ans
- Matériel informatique et de bureau 3-4 et 5 ans

L'amortissement économiquement justifié est celui de l'amortissement linéaire.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les Valeurs Mobilières de Placement sont comptabilisées pour leur valeur d'achat et dépréciées par provision si le cours le nécessite.

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risque et charge est constatée lors de l'existence d'une charge future ou d'un risque éventuel.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées.

Leur valorisation et les méthodes utilisées sont décrites en 5.2

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION REALTIFS AU BILAN

3.1 Actif immobilisé

Immobilisations

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	167 028			167 028
Constructions sur sol d'autrui	584 495			584 495
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	14 270	3 248		17 518
Installations générales, agencements et divers	421 515	86 557	185 242	322 830
Matériel de transport	8 200	33 442		41 642
Matériel de bureau, informatique et mobilier	14 805	10 416		25 221
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	36 355			36 355
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	1 246 668	133 663	221 597	1 158 734
Participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	40 788			40 788
Total des immobilisations financières	40 788			40 788
TOTAL	1 287 456	133 663	221 597	1 199 522

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	8 472	(8 472)		
Terrains				
Constructions sur sol propre	121 864	8 692		130 556
Constructions sur sol d'autrui	155 866	58 450		214 316
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 176	324		8 500
Installations générales, agencements et divers	406 259	28 185	185 242	249 202
Matériel de transport	6 150	6 777		12 927
Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 013	2 703		20 716
Emballages récupérables et divers	1 590	122		1 712
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	717 918	105 253	185 242	637 928
TOTAL	726 390	96 781	185 242	637 928

3.2 Etat des échéances des créances et des dettes**Etat des créances**

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	38 488		38 488
Autres immobilisations financières	39 800		39 800
Total de l'actif immobilisé	78 288		78 288
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	454		454
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 954		6 954
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 381		13 381
Etat – Divers			
Groupes et associés			
Débiteurs divers	152 376		152 376
Total de l'actif circulant	173 165		173 165
Charges constatées d'avance	60 708		60 708
TOTAL	312 161	233 873	78 288

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	106 957		106 957	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	244 610		244 610	
Personnel et comptes rattachés	57 434		57 434	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	203 090		203 090	
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	61 571		61 571	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	284 825		284 825	
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	1 130 988		1 130 988	
TOTAL	2 089 475	1 982 518	106 957	

3.3 Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
SUBVENTIONS	301 565		301 565		
PARTENAIRES					
TOTAL	301 565		301 565		

3.4 Variation des fonds propres associatifs

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Fonds propres sans droit de reprise	44 387			44 387
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	274 408			274 408
Report à nouveau	996 369	296 576		1 292 945
Excédent ou déficit de l'exercice	296 576		38 553	258 023
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement	140 582		19 170	121 412
Provisions réglementées				
TOTAL	1 752 322	315 792	76 940	1 991 174

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Provisions pour risques et charges

Valeur initiale	430 690
Reprises	-376 913
Prov. Risques sections	323 845
Valeur finale	377 622

4.2 - Comptes De Régularisation

Charges constatées d'avance :	60 708 €
Produits constatés d'avance :	1 130 988 €
Charges à payer :	330 622 €
Dont :	
o Fournisseurs	250 906 €
o Personnel et Organismes sociaux :	79 716 €
Produits à recevoir :	79 104 €

4.3 -Résultat exceptionnel :

Les charges exceptionnelles d'un montant total de 163 404 euros sont composées principalement de :

- Opérations de gestion
- Charges sur exercice antérieur : 157 009 euros

Les produits exceptionnels d'un montant total de 171 333.93€ sont composés principalement de :

- Opérations de gestion 152 164 euros
- Dont 149 080 sur exercice antérieur
- Opérations sur capital 19 260 euros
- Dont reprise de provisions pour 90 euros
- Dont reprise sub. Invest. : 19 170 euros

4.4 -Rémunération des dirigeants

Les trois plus hauts dirigeants ne sont pas rémunérés et ne bénéficient d'aucun avantage en nature.

4.5 –Effectif moyen (équivalent temps plein)

	Au 31/08/2021	Au 31/08/2022
Personnel Administratif	10	12
Educateurs - entraîneurs	39	37
Total	49	49

4.6 -Honoraire du Commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes se sont élevés à 12 360 euros TTC, sur la mission légale.

5. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 –Engagements Financiers

A – Crédit- Bail

Néant

B – Autres Engagements

Néant

5.2 Contributions volontaires

L'Association s'appuie pour mener ses actions sur des bénévoles. Ce bénévolat concerne des tâches administratives et également des fonctions d'encadrement sportif.

La VGA bénéficie également, à titre gratuit, de la jouissance de locaux mis à disposition par la commune de Saint Maur des Fossés.

L'Association n'a pas opté pour l'inscription de ces contributions en comptabilité.

Valorisation du bénévolat

Nature des tâches accomplies :

Premièrement, la valorisation du bénévolat et des contributions volontaires, effectuées à titre gratuit, dont bénéficie l'association correspond à des tâches administratives, réunions, traitement du courrier, appels téléphoniques, gestion de site internet, relation avec les partenaires institutionnels (mairie, CG, fédération,) et commerciaux (sponsors).

Deuxièmement, cette valorisation correspond également à des fonctions d'encadrement sportif, d'accompagnateur, d'entraîneur sportif.

Evaluation du nombre de bénévoles :

La première série de tâches correspond aux fonctions des bénévoles dirigeants dont le nombre est variable selon les sections. Au minimum la section est dirigée par 5 personnes tandis que les sections les mieux encadrées ont une équipe dirigeante d'une dizaine de personne. Au total le nombre de bénévoles dirigeants est de 185.

Pour ce qui est des fonctions liées directement à l'activité sportive nous estimons le nombre de bénévoles à 407 soit 11 personnes en moyenne par section.

Au total la VGA fonctionne grâce à l'apport de ses 592 bénévoles.

Temps consacré à ces tâches :

Chaque bénévole donne au minimum 4 heures de son temps par semaine sur 30 semaines à l'année sur une saison normale soit 71 040 heures de travail pour cette saison.

Valorisation :

Concernant la valorisation de chaque heure de bénévolat, en procédant par analogie, nous nous réfèrons au salaire minimum conventionnel pour les employés du groupe 2 soit, pour un salarié travaillant au maximum 10 heures par semaine : 11.54 euros brut par heure.

Suivant cette méthode d'évaluation le montant de la valorisation comptable du bénévolat est de 819 801.60 € brut.

A ce chiffre il faut apporter les réserves nécessaires tenant notamment à la difficulté de connaître précisément, pour chaque section, le nombre d'heures passées par chaque bénévole pour aider la VGA. C'est pourquoi nous avons retenu des chiffres estimés raisonnables.

Valorisation de la mise à disposition des installations

La valorisation de cette contribution est estimée à 3 765 353.29 € par la commune pour cet exercice (cf feuille détails jointe).

Mise à disposition

DÉPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

REÇU le

09 DEC. 2021

Rép:

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

SERVICE
DES SPORTS

VGA SAINT MAUR

Récapitulatif saison 2021/2022

VGA AIKIDO NOCQUET	11 891,25
VGA AIKIDO TAMURA	40 425,00
VGA ATHLÉTISME	94 171,88
VGA BASKET	310 485,00
VGA BOXE	109 725,00
VGA DANSE RYTHMIQUE	212 900,63
VGA E.P.I.S.	126 105,00
VGA ESCRIME	107 625,00
VGA FOOTBALL MASCULIN	126 735,00
VGA FOOTBALL FÉMININ	129 058,13
VGA GR	57 041,25
VGA GYMNASTIQUE	206 771,25
VGA HALTÉROPHILIE	184 576,88
VGA KARATÉ	76 387,50
VGA PENTATHLON MODERNE	36 668,10
VGA RUGBY	147 892,50
VGA SPORT HANDICAP	28 875,00
VGA SPORTS D'EAU	416 987,81
VGA TAI CHI CHUAN (BIEN-ÊTRE)	29 176,88
V.G.A. TENNIS	7 218,75
VGA /SMUS TENNIS DE TABLE	668 729,25
VGA /STELLA SPORTS BADMINTON	337 286,25
VGA MULTISPORTS BIEN-ÊTRE (SPORTS ÉVASION)	20 212,50
VGA VOLLEY	258 195,00
VGA YOGA	20 212,50

TOTAL VGA	3 765 353,29
-----------	--------------

J. BENOIST d'ETIVEAUD
Commissaire aux Comptes

Hôtel de Ville

Téléphone : 01 45 11 65 65

Courriel : nouscontacter@mairie-saint-maur.com

Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur le Maire de Saint-Maur - Hôtel de Ville - 94107 SAINT MAUR DES FOSSÉS CEDEX

Juliette BENOIST D'ETIVEAUD

Commissaire aux Comptes

Compagnie Régionale de Paris



LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 Août 2022

Assemblée générale du 10 Février 2023

**LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.
Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR**

V. G. A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

Tel: 06 60 66 61 80

3, rue Mirabeau 94120 Fontenay-Sous-Bois

jbenoist@seinecomptabilite.fr

SIRENE: 388 574 899



Juliette BENOIST d'ETIVEAUD
3 rue Mirabeau
94120 FONTENAY SOUS BOIS

LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR

Union des Sociétés Sportives de SAINT-MAUR

V.G.A.

8, avenue du Nord
94100 SAINT-MAUR

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Août 2022

Assemblée d'approbation des comptes clos le 31 Août 2022

À l'assemblée générale de l'association LA VIE AU GRAND AIR DE SAINT-MAUR.

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisés ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

À Fontenay-Sous-Bois,
Le 26 Janvier 2023
La commissaire aux comptes

J. BENOIST D'ETIVEAUD